



Plan stratégique 2020-2025

Adopté par le Conseil d'administration du 29/09/2020

Préambule

Le présent plan stratégique est établi dans le cadre du décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Il est basé sur les travaux de groupes d'experts issus des différents établissements membres dont la composition est reprise en annexe.

Dans un but d'harmonisation du paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Titre II du décret (articles 52 à 62) prévoit la création de cinq pôles académiques.

Les missions de ces pôles sont précisées comme suit par l'article 53 du décret :

« Un Pôle académique est un lieu de concertation et de dialogue entre établissements d'enseignement supérieur. Il a pour mission principale de promouvoir et soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants.

Ainsi, sans empiéter sur les missions de l'ARES et des zones académiques, un Pôle académique :

- 1° favorise et accompagne la mobilité des étudiants et des membres du personnel ;
- 2° offre des services collectifs destinés au personnel et aux étudiants de ses membres, notamment des bibliothèques et salles d'études, des restaurants et lieux conviviaux, des services médicaux, sociaux et d'aide psychologique, des activités sportives et culturelles, et peut gérer les recettes et dépenses associées ;
- 3° fédère ou organise le conseil et l'accompagnement aux parcours d'études personnalisés, ainsi que le support pédagogique pour les enseignants ;
- 4° coordonne l'information et l'orientation des futurs étudiants à propos des diverses études organisées et la représentation de ses membres lors de toute activité d'information sur les études supérieures ou en relation avec l'enseignement obligatoire ;
- 5° coordonne des formations préparatoires aux études supérieures et toute autre activité susceptible de favoriser le passage entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur ;
- 6° favorise les relations entre tous ses établissements membres, leur personnel et leurs étudiants avec les acteurs locaux, tant publics que privés ;
- 7° suscite la création à son niveau de centres disciplinaires fédérés de recherche, d'enseignement ou de services, rassemblant les compétences et équipes des établissements membres du Pôle
- 8° encourage un usage partagé des infrastructures, équipements et biens mobiliers ou immobiliers destinés prioritairement aux missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité ;
- 9° et, plus généralement, est le lieu privilégié de dialogue et de réflexion entre ses membres. »

Le Pôle Louvain est composé de 11 établissements qui travaillent sur la base des principes suivants :

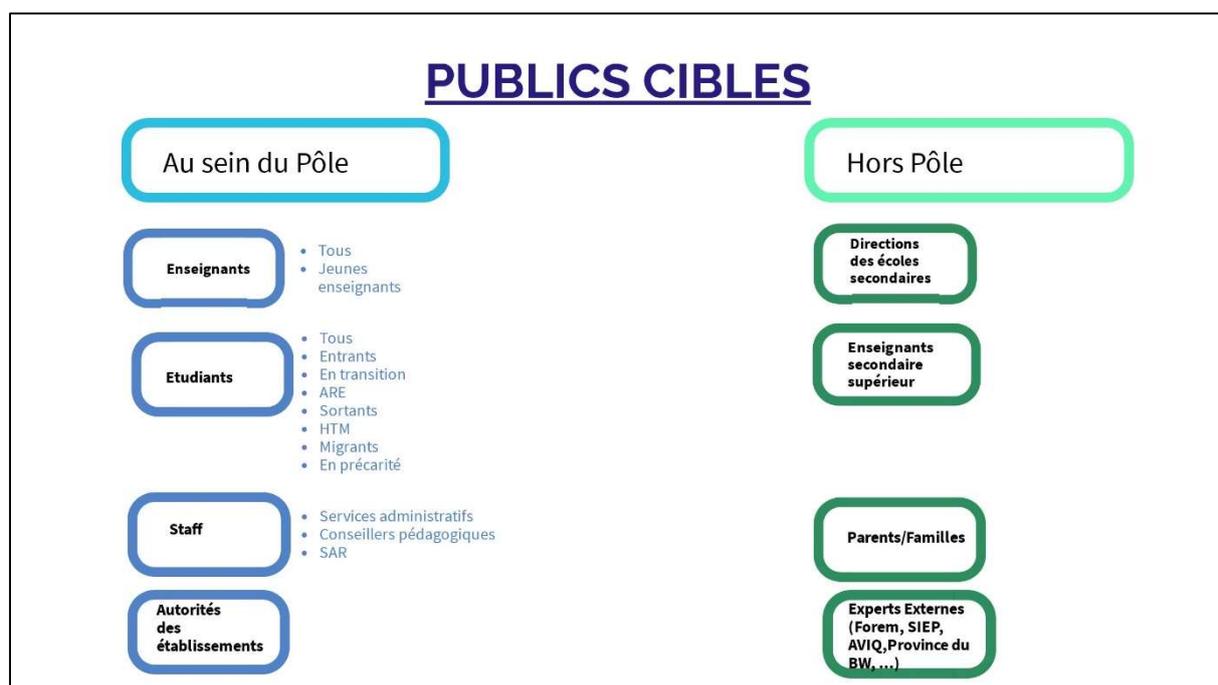
- ✓ Les établissements gardent leur autonomie et leur liberté propre ;
- ✓ Le Pôle Louvain encourage la mutualisation de ressources, qu'il considère comme une plus-value pour les établissements ;
- ✓ Le Pôle Louvain se veut un lieu de concertation, de soutien et d'accompagnement de ses établissements membres ;
- ✓ Le Pôle Louvain définit son identité autour de trois axes : l'inclusion, la pédagogie et l'orientation.

Pour la mise en œuvre de ces trois axes, le Pôle Louvain entend, pour la période 2020-2025, développer des projets qui affirment et renforcent les collaborations existantes entre ses membres et développent les relations de partenariat avec les acteurs de la province.

La personne est placée au cœur des préoccupations du Pôle Louvain : étudiants, enseignants, chercheurs, personnels pédagogique et administratif.

Publics cibles

Les publics cibles du Pôle Louvain sont autant internes qu'externes et mis en contact les uns avec les autres.



Axes de travail

Le Pôle Louvain développe ses actions et projets autour de trois axes :

- ✓ Inclusion
- ✓ Pédagogie
- ✓ Orientation

Chaque axe est associé à un organe interne qui a pour mission de proposer des réponses aux besoins des établissements membres et ce en concertation. Ces organes prioriseront les actions à mener en veillant à maintenir un équilibre entre les missions décrétales et les besoins exprimés.

Les actions proposées (formations, outils et dispositifs) dans ce plan stratégique, qu'elle soient existantes ou à développer, sont mentionnées à titre d'exemples.

Axe Inclusion

Définition

Le Pôle Louvain adopte une approche inclusive en éducation.

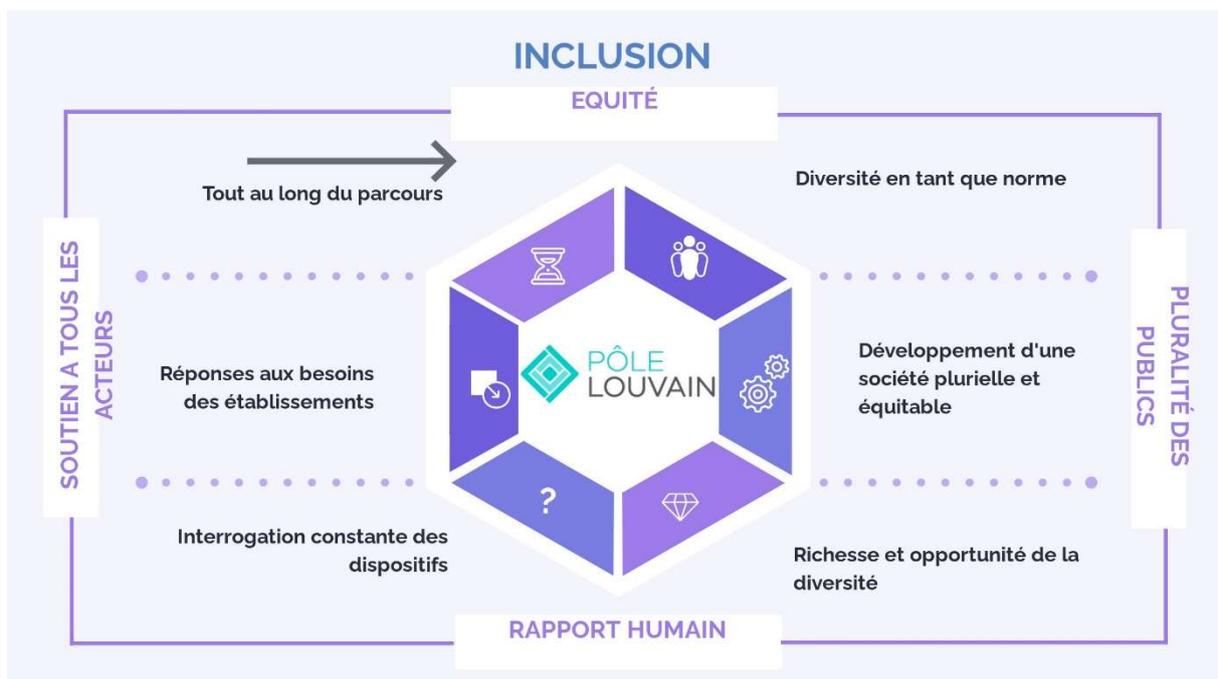
Le Pôle Louvain se positionne comme un acteur du développement d'une société plurielle et équitable dans laquelle la diversité constitue la norme.

Dans cette perspective, le Pôle Louvain s'inscrit dans une démarche d'ouverture à toutes les diversités qu'elles soient notamment en lien avec :

- Une déficience ;
- Un trouble spécifique d'apprentissage ;
- Des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- Une maladie invalidante ;
- Des troubles de santé mentale ;
- Des troubles du spectre de l'autisme ;
- Une situation particulière (les migrants, les adultes en reprise d'études, les étudiants en situation de précarité économique...)

En valorisant la diversité, en la voyant comme une opportunité et un enrichissement, le Pôle Louvain développe des politiques et leviers dans les apprentissages. Poursuivant l'objectif d'un enseignement de qualité pour tous, le Pôle Louvain accompagne ses établissements membres dans le développement de services d'aide et de soutien pour un public largement diversifié.

Dans une démarche constante qui interroge des dispositifs et mesures tout au long du parcours de l'étudiant (depuis l'orientation/information jusqu'à l'insertion socio-professionnelle), le Pôle Louvain est un acteur de développement de politiques et d'actions.



S'appuyant sur un réseau d'experts, le Pôle Louvain conçoit ses actions en matière d'inclusion autour de quatre thématiques :

- Le développement objectif d'une culture de l'inclusion
- Le développement d'une pédagogie de l'inclusion
- La valorisation et la visibilité de l'inclusion
- L'accompagnement des établissements membres dans leur politique d'inclusion

Objectifs et développements

1. **Stimuler/favoriser une « culture de l'inclusion » à partir des échanges de pratiques et en s'appuyant sur les expertises communes et spécifiques identifiées au sein du Pôle, alimenter et soutenir de manière scientifique et objective la politique du Pôle en matière d'inclusion**

Le Pôle traite de manière transversale les questions d'inclusion au sein d'un réseau d'experts internes et externes. Ce réseau est développé en s'appuyant sur le questionnement et le travail de synergie entre les différents acteurs, sur les collaborations existantes en lien avec les différents publics visés par l'inclusion.

Le réseau se positionne en soutien des enseignants, des équipes administratives et des étudiants, notamment avec la tenue d'un répertoire de personnes de contact en charge de l'inclusion, de moments de partage (table ronde, journée ChESI, ...), d'un cadastre des ressources existantes et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation. Ce réseau a également pour mission de monitorer et de documenter l'inclusion afin d'alimenter les politiques en la matière, notamment en s'appuyant sur les alumni (enquêtes, témoignages, ...).

2. **Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'inclusion à l'intégration d'une pédagogie de la diversité**

Le Pôle Louvain développe une pédagogie de la diversité en proposant des formations et des outils techno-pédagogiques et/ou numériques et ce afin de sensibiliser et d'accompagner les parties prenantes de l'inclusion à l'intégration de cette pédagogie.

Il favorise l'intégration des pairs (étudiants, anciens étudiants, accompagnateurs,) dans la démarche d'inclusion en mettant en place, entre autres, une plateforme de E-mentorat rassemblant tous les publics de tous les établissements du Pôle, des programmes de type spécifiques et des actions de mise en contact.

3. **Valoriser et visibiliser la diversité comme facteur de richesse**

Le Pôle Louvain développe des actions et des outils, pour les différents publics, y compris les autorités du Pôle et des établissements, afin de sensibiliser à la question de l'inclusion et de travailler sur les représentations de l'altérité.

Le Pôle Louvain accompagne les établissements pour faire de l'inclusion une force de leur pédagogie, en ce compris lors des activités préparatoires.

Le Pôle Louvain dialogue avec les services de communication interne aux établissements membres pour les aspects liés à l'inclusion et propose des outils et supports de communication réutilisables par ces derniers. Il développe également une veille stratégique et un espace d'information sur la question de l'inclusion.

4. **Développer des outils et dispositifs inclusifs d'accompagnement pour les étudiants du supérieur**

Le Pôle Louvain développe des outils et des processus d'accompagnements pédagogiques et extra-académiques, notamment au travers de synergies, et de partages. Il accompagne et soutient les établissements dans l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures (locaux, logiciels, matériel,) en considérant la diversité des publics.

Ces missions sont coordonnées par la Chambre de l'enseignement inclusif, elle-même divisée en commissions spécifiques aux différents publics.

Axe Pédagogie

Définition

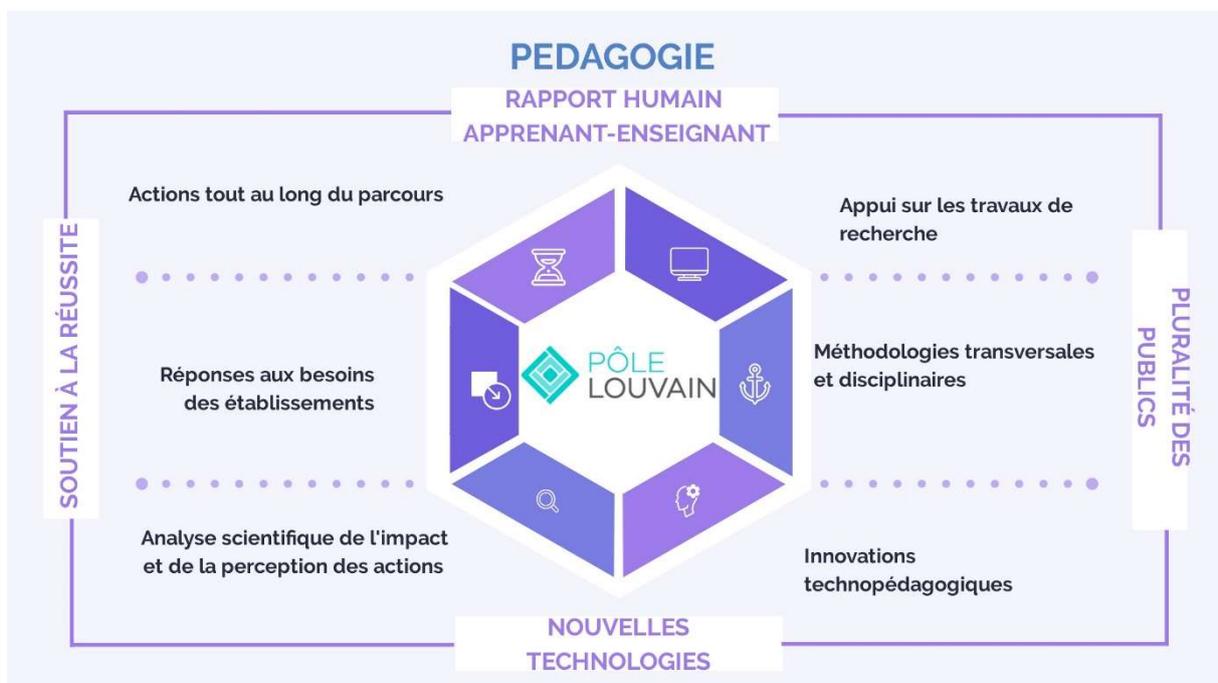
Le Pôle Louvain considère une pédagogie de qualité au service de l'enseignement comme un facteur principal de la réussite qui s'entend aussi bien du côté des étudiants, que du côté des enseignants et qui s'inscrit dans une démarche tout au long du parcours de l'apprenant.

Conscient de l'expertise et de la richesse des ressources pédagogiques de ses membres, le Pôle agit sur des questions pédagogiques à l'attention de tous les publics. Dans le contexte du plan stratégique du Pôle, la pédagogie concerne aussi bien les enseignants (du secondaire et du supérieur), les apprenants (du secondaire et du supérieur) et tous les autres acteurs pédagogiques.

S'appuyant sur une veille de la recherche, la pédagogie doit intégrer les innovations disciplinaires et techno-pédagogiques tout en gardant à l'esprit la nécessité du rapport humain entre apprenant et enseignant.

Le Pôle évalue l'impact de ses actions pédagogiques tant au niveau des résultats que de la perception des différents acteurs.

Favorisant la collaboration des établissements, tout en préservant les caractéristiques propres de chacun d'entre eux, le Pôle envisage ses actions en matière de pédagogie dans un souci de réponse aux besoins et attentes de ses membres.



S'appuyant sur un réseau d'experts, le Pôle Louvain conçoit ses actions pédagogiques autour de cinq thématiques :

- L'évaluation
- L'aide à la réussite
- Les nouvelles technologies
- Le mentorat
- La transition

Objectifs et développements

1. Partager et valoriser les expertises communes et spécifiques identifiées en son sein
Afin de partager la richesse des ressources pédagogiques reconnues et identifiées au sein des différents établissements membres, le Pôle Louvain met en réseau les experts en la matière en vue de développer des outils et actions qui répondent aux besoins des établissements membres (plateforme, cadastre, cartographie, ...).
2. Développer une veille des questions pédagogiques internes et externes et monitorer les dispositifs mis en place au sein du Pôle
Le Pôle Louvain encourage le développement d'une expertise technologique au service des différents publics.
3. Développer des activités et des outils pédagogiques innovants notamment en s'appuyant sur les nouvelles technologies
Le Pôle Louvain propose et développe des formations, des outils et des dispositifs pédagogiques.
 - **Formations** (LLDAYS, Event Bien-être, Classes inversées, LOLDAYS- ateliers formatifs en ligne, Formation en lien avec la transition numérique...).
 - **Dispositifs** (Blocus accompagné, Ateliers d'accompagnement à la compréhension et à la gestion des résultats, Escape Game, ateliers de méthodologie de l'enseignement supérieur, projet ludification...).
 - **Outils** (Vidéomaton, jeu Blocus,) à l'intention des différents publics
4. Favoriser le développement du mentorat entre enseignants (parrainage par les pairs / observation par les pairs) notamment en s'appuyant sur les innovations numériques ;
5. Développer des dispositifs et des ressources favorisant la transition entre secondaire et supérieur et au sein du parcours supérieur
Le Pôle Louvain propose des propédeutiques pour les nouveaux étudiants du supérieur incluant les aspects orientants, méthodologiques et disciplinaires sous diverses formes : Ateliers codes et comportements (version par module avec des spécificités pour le public en mobilité / transition, ARE), cours d'été / semaine préparatoire, semaine 1 / semaine d'accueil, focus sur l'évaluation des acquis au travers d'ateliers, cahiers, ...
6. Développer les liens entre enseignements secondaire et supérieur en vue de favoriser la transition
Le Pôle Louvain, conscient de la richesse d'échanges mutuels avec les acteurs de l'enseignement secondaire, propose des activités méthodologiques dans les écoles secondaires à destination des enseignants et/ou des élèves et des journées de travail et d'échange avec les acteurs de l'enseignement secondaire (journée de contact, de travail avec les enseignants du secondaire supérieur, ...).

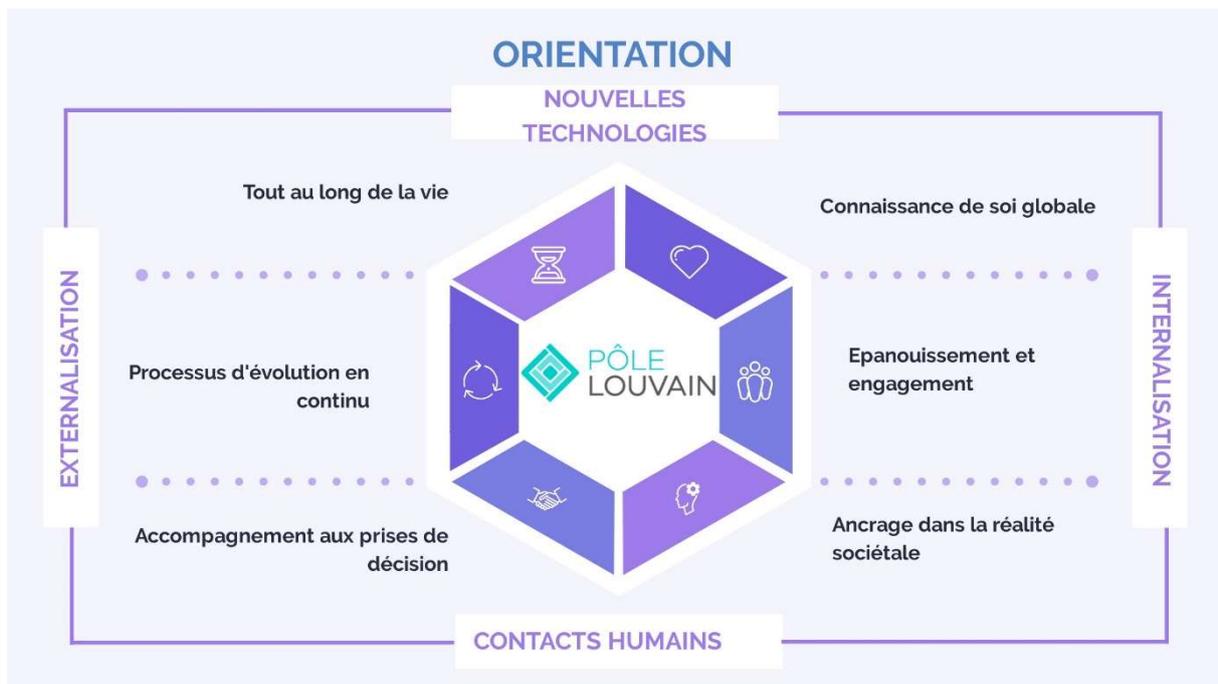
Ces missions sont coordonnées par le Centre de didactique.

Axe Orientation

Définition

Dans un esprit d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, l'orientation concerne et implique les citoyens, quelles que soient leurs spécificités et cela tout au long de leur vie personnelle et professionnelle. Ce processus continu consiste à déterminer, renforcer et utiliser leurs intérêts, leurs capacités et compétences en vue de faire évoluer leur parcours en matière d'éducation, de formation et d'emploi renforçant alors leur épanouissement et leur engagement sociétal.

Pour répondre à sa mission d'orientation telle que définie ci-avant, le Pôle Louvain envisage, en veillant à conserver l'équilibre entre l'humain et la technologie, le développement de dispositifs individuels ou collectifs d'accompagnement aux prises de décision.



Le Pôle Louvain conçoit ses actions en matière d'orientation autour de quatre thématiques :

- L'objectivation des actions orientantes
- La professionnalisation et le soutien à une culture de l'orientation
- L'émancipation et l'intégration
- La valorisation continue des démarches d'orientation

Objectifs

1. Alimenter et soutenir de manière scientifique et objective la politique en matière d'orientation

Le Pôle Louvain traite de manière transversale les questions d'orientation en s'appuyant sur un réseau d'experts internes et externes (conseillers en orientation, conseillers à la réussite, service d'aide à la réussite, organismes spécialisés dans l'insertion socioprofessionnelle, DIORES, Cités des Métiers, ...). Ce réseau organise, entre autres, la création d'un répertoire des personnes de contact en charge de l'orientation (acteurs internes et externes du Pôle), la mise en commun (via une plateforme et des moments de rencontre) de ressources, d'outils, de partages de pratiques, le pilotage de projets y compris dans l'évaluation de l'impact des actions/ dispositifs menés, la fédération d'initiatives et l'établissement d'un cadastre ;

Il veille également à monitorer et documenter l'orientation et la réorientation en identifiant des indicateurs communs et transversaux.

2. Professionnaliser et développer une culture de l'orientation

Le Pôle Louvain développe en son sein la notion d'approche orientante en proposant des formations, des outils et des dispositifs.

- **Formations** (Formation des acteurs aux nouvelles techniques et méthodologies de l'orientation, des enseignants du secondaire à l'approche orientante (Pacte d'Excellence), des conseillers à la prise en compte du « sens » life design, approche narrative et projective...).
- **Outils** (Kit Sup', Smartweb, évolution de Cursus vers un outil global, à destination des élèves, futurs étudiants et des enseignants (secondaire/supérieur), des conseillers et des services en lien avec l'orientation, en y intégrant les profils de compétences, les profils d'apprentissage, soft skills, cahiers soutenant le processus d'orientation capsules prenant en compte différents aspects liés au futur métier d'étudiant, diversité des parcours possibles, types d'enseignement, mobilité y compris internationale, ...).
- **Dispositifs présentsiels et distanciels** (Catalogue de dispositifs ludopédagogiques en lien avec l'orientation : entretiens, cahiers du CIO, ateliers Azimuts orientation, ateliers à destination spécifique des parents, ateliers pour ARE, bilan de compétences, projet de reprise d'études, ...).

3. Faire de l'orientation un levier d'émancipation et d'intégration

Le Pôle Louvain travaille les représentations de l'enseignement supérieur y compris sur les aspects d'ouverture pour tous les publics en visant l'égalité des chances (sociales, sociologiques, multiculturelles, de genres,...) au moyen, entre autres, d'une plate-forme d'E-Mentorat.

Le Pôle Louvain accompagne les enseignants de ses établissements membres dans leur perception de l'orientation et des parcours variés.

4. Faire de l'orientation et des démarches de l'orientation un élément valorisable dans le parcours de l'étudiant

Le Pôle Louvain développe des outils d'insertion socio-professionnelle dans la démarche orientante et accompagne les conseillers dans une meilleure compréhension de la démarche de changement.

Ces missions sont coordonnées par le Conseil de l'orientation.

Mise en œuvre

Afin de mener à bien ses missions, le Pôle Louvain s'appuie sur trois organes : la Chambre de l'enseignement inclusif, le Centre de didactique et le Conseil de l'orientation qui est mis en place conjointement au déploiement de ce plan. La cellule administrative du Pôle soutient ces organes et est en charge de la coordination, de la mise en œuvre et de la visibilité des actions menées.

Les organes de développement de ce plan feront rapport annuellement au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

Annexe

Composition des groupes de travail ayant participé à l'élaboration de ce plan stratégique

Groupe de travail inclusion

Valentine Boreux, IPFC, Chargée de cours et coordinatrice pédagogique

Laurence Brion, HE Léonard de Vinci, Conseillère VAE et coordinatrice du groupe transversal des conseillers VAE

Sylvie Dony, CPF, Conseillère pédagogique

Anne Grzyb, UCLouvain, Chargée de mission VAE

Franky Herrebout, HE2B-Nivelles, Conseiller aide à la réussite

François Hubaux, IAD, Professeur et conseiller académique

Jean-Marie Mutore, UCLouvain, Coordinateur du programme Access2University

Fabrice Remacle, HE2B-Nivelles, Directeur

Murielle Sack, UCLouvain, Conseillère aux études et coordinatrice du service d'accompagnement PEPS'in, Présidente de la ChESI

Maryline Vanvelthem, Ephec, Maître-assistant et responsable de l'enseignement inclusif

Groupe de travail Pédagogie

Sylvie Dony, CPF, Conseillère pédagogique

Geneviève Halleux, Haute école Léonard de Vinci, Directrice académique

Franky Herrebout, HE2B-Nivelles, Conseiller aide à la réussite

Sophie Poukens, Ephec, Coordinatrice pédagogique et qualité

Fabrice Remacle, HE2B-Nivelles, Directeur

Michel Wouters, IAD, Directeur adjoint

Pascale Wouters, UCLouvain, Conseillère en pédagogie et Présidente du Centre de didactique

Groupe de travail Orientation

Julie Dreucci, IAD, Conseillère académique

Philippe Fonck, UCLouvain, Directeur du CIO

Franky Herrebout, HE2B-Nivelles, Conseiller aide à la réussite

Fabrice Remacle, HE2B-Nivelles, Directeur

Bénédicte Rasson-Schrobiltgen, Haute école Léonard de Vinci, Maître-Assistante

Nadine Rouge, Ephec, Directrice de la catégorie économique

Françoise Vanmiegroet, CPF, Coordinatrice Formation-relais©